



# Mouvement sportif et sports de nature

*Conseil Général de l'Allier  
3èmes Rencontres Départementales « Sports de Nature »  
Moulins - mercredi 10 décembre 2008*

# Le CNOSF...

- Une association loi 1901 à but non lucratif née en 1972 de la fusion du Conseil National des Sports et du Comité Olympique Français. (*Code du Sport - Art. L141-1 et suivants*).
- Il est composé de :
  - ◆ 97 fédérations :
    - ◆ 30 fédérations olympiques,
    - ◆ 48 fédérations nationales sportives,
    - ◆ 14 fédérations multisports ou affinitaires,
    - ◆ 5 fédérations scolaires ou universitaire.
  - ◆ 12 membres associés.
- Il est représenté sur le territoire à travers :
  - ◆ 96 Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS),
  - ◆ 28 Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS),
  - ◆ 3 Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs (CTOS).
- Il représente :
  - ◆ 15,9 millions de licenciés sportifs,
  - ◆ 175 000 associations sportives,
  - ◆ 3 546 000 bénévoles dont 1 500 000 dirigeants.



# Le rôle du CNOSF



- Représenter la France,
- Développer et protéger le mouvement olympique,
- Représenter le mouvement sportif,
- Contribuer à la promotion et au développement du sport français.
- En tant que représentant des fédérations et des groupements nationaux, le CNOSF « *a pour objet d'entreprendre, au nom des fédérations ou avec elles, et dans le respect des leurs prérogatives, toute activité d'intérêt commun de nature à encourager le développement du sport* ».

↪ *il mène donc des actions transversales à ses membres*

# *Sports de nature et CNOSF*

- 51 fédérations sur 97,
- 6,7 millions de licences du sport français,
- Un Conseil national des sports de nature (CNSN), créé en 1998, qui regroupe notamment :
  - ◆ Conseil interfédéral des sports aériens, composé de 8 fédérations totalisant 167.524 licences
  - ◆ Conseil interfédéral des sports nautiques, composé de 12 fédérations totalisant 974.889 licences
  - ◆ Conseil interfédéral des sports terrestres, composé de 18 fédérations totalisant 2.642.760 licences



# *Les constats*



- Une forte explosion des pratiques sportives de nature,
- Un enjeu de développement économique des territoires,
- De fortes inquiétudes quant à la préservation des milieux naturels.

# *Une situation complexe...*



- Une forte tension envers les pratiquants des sports de nature,
- L'augmentation des conflits d'usages :
  - ◆ Entre pratiquants et propriétaires et/ou gestionnaires,
  - ◆ Entre pratiquants eux-mêmes,
- L'émergence de problèmes liés à la responsabilité des propriétaires,
- Une prise de conscience de ces propriétaires,
- Une fermeture de certains sites à tout ou partie des utilisateurs,
- La tentation de monnayer l'accès à la nature...

# *Une situation complexe...*

- Des dispositifs spécifiques aux sports de nature,
  - PDIPR,
  - PDESI & CDESI,
  - PDIRM (en expérimentation)
- Et 35 mesures différentes de protection des espaces naturels...
  - Inventaire patrimonial
  - Protection conventionnelle
  - Protection législative directe
  - Protection par la maîtrise foncière
  - Protection réglementaire



# *Et sur le terrain ?*

- Des interlocuteurs multiples,
  - propriétaires publics ou privés,
  - exploitants,
  - gestionnaires,
- Un mouvement sportif :
  - qui doit se regrouper au sein des CDOS et des CROS,
  - qui doit parfaire sa connaissance des interlocuteurs de terrain,
  - parfois mal renseigné sur les mesures de gestion et/ou de protection des sites.

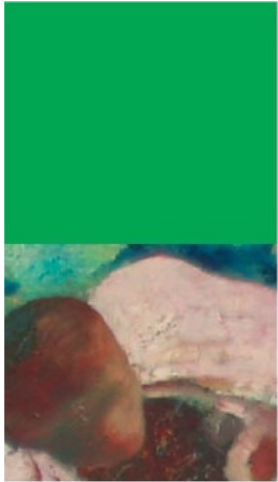




# *Des interrogations...*



- Quel accès aux sites de sports de nature ?
- Quel avenir pour les pratiques sportives « de nature » ?
- Quelles réponses possibles pour les fédérations ?



## *Des pistes de réflexions et d'actions*

- Libre accès aux sites ou accès raisonné ?
- Gestion directe des sites de pratiques,
- Mise en valeur du rôle fondamental des fédérations en matière de formation de leurs licenciés, mais également, d'information envers nos concitoyens,
- Nécessaire structuration interfédérale du mouvement sportif :
  - S'investir dans les commissions départementales « sports de nature » du CDOS et du CROS,
  - Participer activement à leur animation,



## *Des pistes de réflexions et d'actions*

- Travailler avec les collectivités,
- Apprendre à connaître les gestionnaires d'espaces naturels,
- Adhérer ou se rapprocher de leur structures (commissions des Pnr, comités de gestion des réserves naturelles, CA des CEN, etc.),
- Se faire connaître auprès des organismes et groupements de propriétaires,
- Établir des protocoles d'accord et/ou des conventions ou des chartes,
- Proposer la conception et participer à l'élaboration de chartes des bons usages des milieux naturels.

# *Une première réponse*

- La volonté du mouvement sportif de prendre en compte la dimension environnementale des sports de nature,
- Une concertation MJS/CNOSF avec le Ministère en charge de l'environnement,
- L'adhésion des départements et la volonté d'expérimenter de plusieurs d'entre eux (Ardèche, Côtes d'Armor),
- Le volet « sports de nature » de la loi sur le sport de juillet 2000 (transcrite dans le Code du sport – articles L. 311-3 et R. 311-1 à R. 311-3),
- La création des CDESI et des PDESI.



# *La CDESI, outil de concertation*



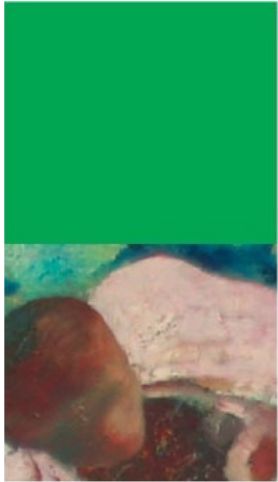
- Elle représente une opportunité de favoriser la rencontre et les échanges entre sportifs mais également entre tous les acteurs des milieux naturels,
- Elle permet l'établissement de liens entre agriculture, environnement, sport, tourisme...
- Elle constitue un formidable outil de concertation au croisement entre les politiques environnementales, sociales et économiques des départements,
- Elle peut devenir un levier de développement durable.

*Pour faciliter la démarche CDESI...*



La préconisation du  
CNOSF :

Créer une commission  
« sports de nature » dans  
chaque CDOS et dans  
chaque CROS



# La commission « sports de nature » du CDOS

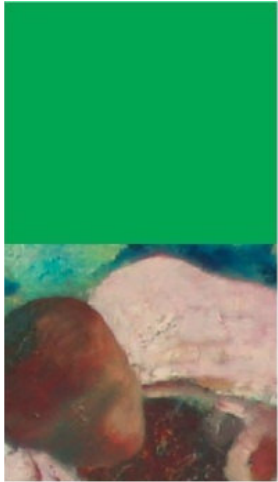
Objectifs : se préparer et convaincre

# Se préparer



- Identifier les différentes familles d'activités (aériennes, nautiques, terrestres),
- Rassembler des informations relatives à chaque discipline,
- Repérer les personnes ressources au sein du conseil général et de la DDJS,
- Identifier les acteurs départementaux des sports de nature et repérer les points de convergence et/ou de confrontation entre eux,
- Identifier les acteurs départementaux des milieux naturels et repérer les points de convergence et/ou de confrontation avec eux.





- Définir des objectifs partagés et une stratégie commune au mouvement sportif,
- Proposer une composition du collège « sport » de la CDESI,
- Préparer le PDESI,
- Structurer et coordonner la définition des enjeux de développement,
- Recenser et hiérarchiser les besoins d'aménagements et d'équipements,
- Recenser les conflits d'usage,
- Préparer chaque réunion de la CDESI.

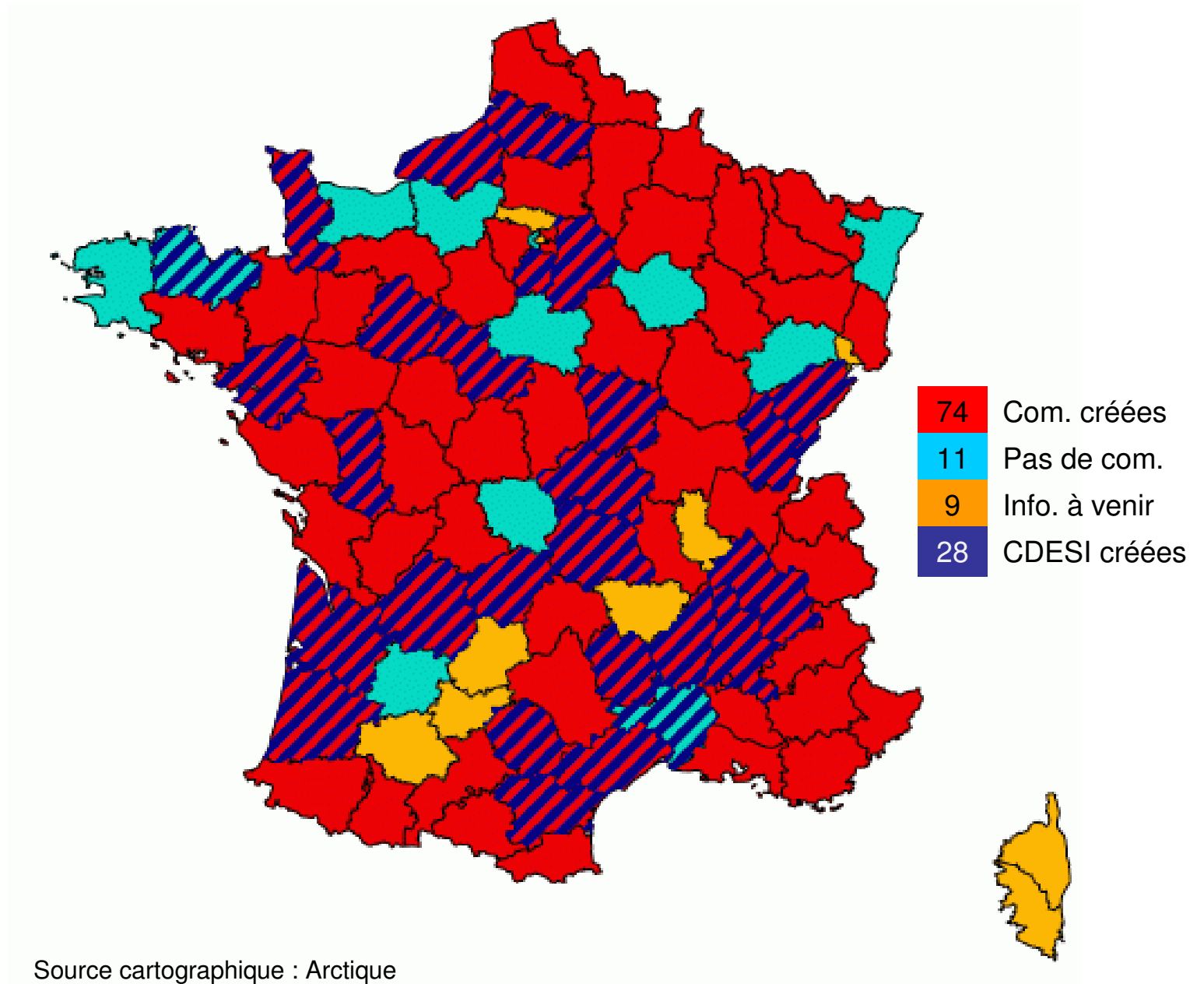
# Convaincre...

- Élaborer et valider la stratégie du CDOS,
- Rencontrer l'élu en charge des sports et le responsable du service compétent au CG,
- Sensibiliser le CG aux enjeux de la CDESI,
- Présenter la commission du CDOS et ses travaux,
- Proposer des modalités de collaboration.

***Rappeler que le CDOS  
est un des interlocuteurs légitimes  
du conseil général  
en matière de sports de nature***

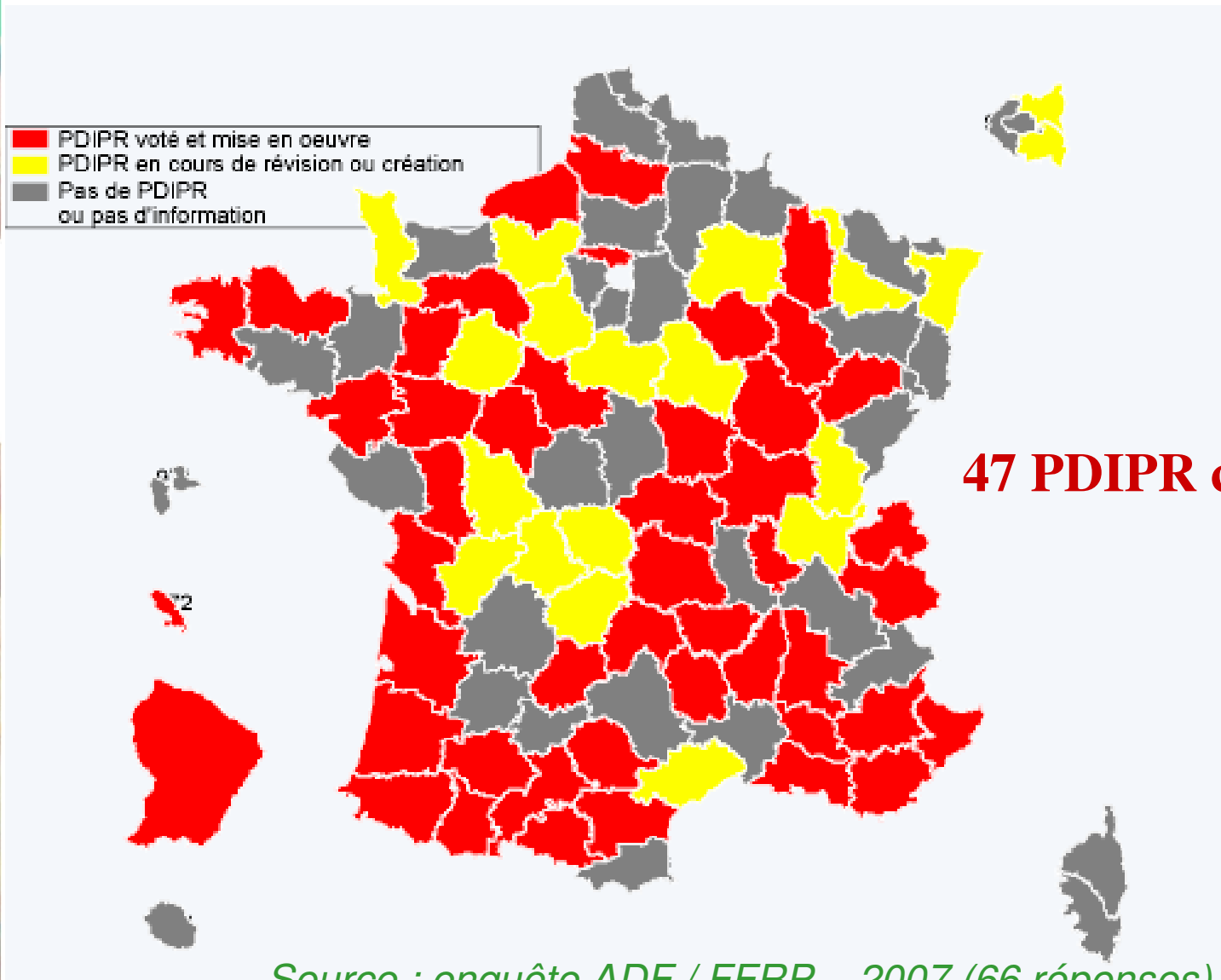


# CDESI & commissions des CDOS



Source cartographique : Arctique

# Les PDIPR

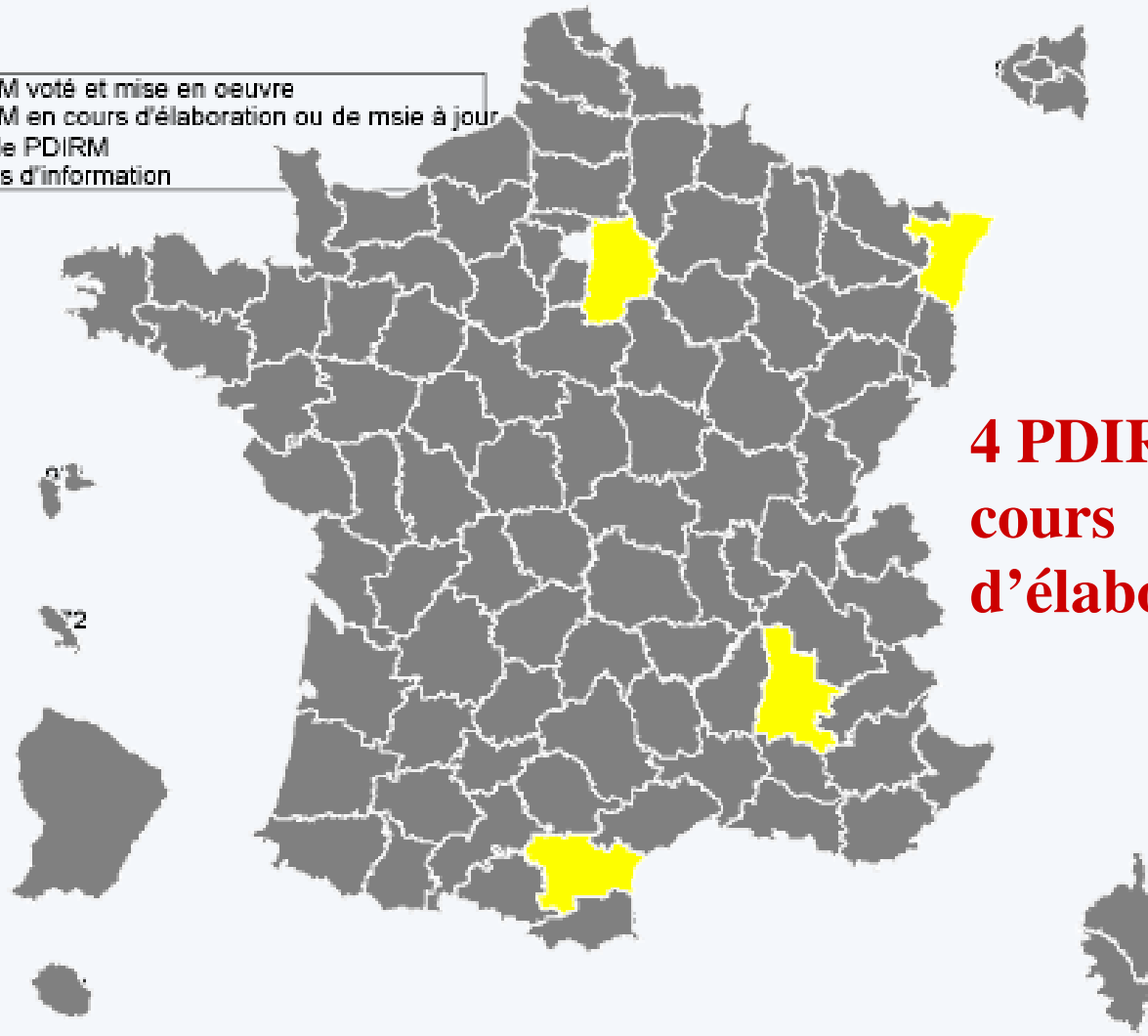


Source : enquête ADF / FFRP – 2007 (66 réponses)



# Les PDIRM

- PDIRM voté et mise en oeuvre
- PDIRM en cours d'élaboration ou de mise à jour
- Pas de PDIRM ou pas d'information



**4 PDIRM en cours d'élaboration**





# FIN

*Conseil Général de l'Allier  
3èmes Rencontres Départementales « Sports de Nature »  
Moulins - mercredi 10 décembre 2008*